



Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 3 décembre 2019

COMMUNIQUÉ

Incendies : gouvernement et province Sud porteront plainte systématiquement

Dans le cadre de l'important incendie qui a déjà ravagé plus de 1900 ha de brousse ce week-end au Mont-Dore, le gouvernement et la province Sud ont décidé, chacun pour ce qui les concerne, de déposer une plainte contre X pour incendie par imprudence auprès du procureur de la République. Les circonstances du départ de l'incendie montrent, de la part des auteurs dont l'identité reste à déterminer, une méconnaissance délibérée de l'interdiction des feux à usage non domestique décidée par le gouvernement, eu égard à la situation de sécheresse qui affecte la Nouvelle-Calédonie.

Dorénavant, tout incendie qui se déroulera sur des terres ou des biens appartenant à la Nouvelle-Calédonie ou à la province Sud fera systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte de la part du gouvernement et de la province Sud.

En Nouvelle-Calédonie, chaque année, ce sont jusqu'à 25 000 hectares de végétations qui partent en fumée. Il est temps que ce fléau prenne fin.

Du fait de l'irresponsabilité de certains, des incivilités, malgré les appels répétés à la prudence et à la prévention, les incendies volontaires ou involontaires se multiplient et continuent de dévaster notre territoire. Les conséquences environnementales et les effets dévastateurs d'un incendie sont considérables.

Cette catastrophe écologique est inestimable. Les répercussions d'un incendie d'une telle ampleur sont multiples : une diminution de la ressource en eau et de sa qualité, un accès restreint aux ressources vivrières dont dépendent les populations côtières et les agriculteurs, une augmentation de l'érosion, l'implantation d'espèces envahissantes qui augmente le risque de disparition des espèces locales endémiques, une dégradation de la fertilité des sols par la destruction de la microfaune et les champignons qui les composent. Par surcroît, cette perte de la biodiversité est presque définitive.

Enfin, au regard du très fort taux d'endémisme local (supérieur à 75%), la Nouvelle-Calédonie a une responsabilité internationale vis-à-vis de la lutte engagée contre l'érosion de la biodiversité.

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ***



Ainsi, outre les importantes conséquences financières qui découlent de ces incendies pour l'ensemble des collectivités de la Nouvelle-Calédonie, lesquelles mobilisent en permanence de nombreux moyens humains et matériels pour tenter de les maîtriser, ces incendies portent une atteinte grave et irréversible au patrimoine naturel du pays et mettent en danger la population.

L'imprudence dont font preuve les auteurs de ces incendies, qui dévastent des pans entiers du territoire, et méconnaissent sciemment les interdictions de faire des feux, pourtant maintes fois rappelées par la sécurité civile, doit désormais être sévèrement punie.